



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

**COMMUNES DE MONT-SAINT-AIGNAN,  
HENOUVILLE, LE HOULME, MAROMME,  
QUEVILLON ET HOUPPEVILLE.**

## TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIE

Par arrêté n°19-1033, le Président de la Métropole Rouen Normandie a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative au projet du transfert d'office dans le domaine public métropolitain des parcelles suivantes :

**MONT SAINT AIGNAN** : AT 72, 73 et AW 30,

**HENOUVILLE** : A 484,

**LE HOULME** : AE 1451, AB 82, AC 165 et 166,

**MAROMME** : AE 387, 388, 393, 394, 404, 392 et 391,

**QUEVILLON** : A 499, 500, 501, 502, 507 et 709, B 678, 679 et 395 et B 415,

**HOUPPEVILLE** : AB 323, 325, 326 et 328, AC 57, AD 386 et 388, AD 381, 383, 494 et 499, AD 384 et 389.

À cet effet a été désignée Madame Annie TURMEL, professeure d'anglais à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 3 février 2020 au 17 février 2020 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Le public pourra prendre connaissance du dossier papier aux sièges des mairies sus mentionnées et consigner ses observations sur des registres aux mairies de : Maromme (Place Jean Jaurès -76150 Maromme), Le Houllme (7 Place des canadiens -76770 Le Houllme), Quevillon (7 route de la rivière Bourdet – 76840 Quevillon), Houppesville (rue Jean Jaurès – 76770 Houppesville) et à la Métropole Rouen Normandie (Le 108 – Pôle de Proximité Austreberthe Cailly - 108 allée François Mitterrand – CS 50589 – 76006 ROUEN Cedex) aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier est également consultable sur les sites internet des communes et [www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr) rubrique participation citoyenne.

Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences :

- A la Mairie de Maromme : le 3 février 2020 de 9h00 à 11h00,
- A la Mairie du Houllme : le 8 février 2020 de 9h00 à 11h00,
- A la Mairie de Quevillon : le 12 février 2020 de 9h30 à 11h30,
- A la Mairie de Houppesville : le 17 février 2020 de 16h00 à 18h00,

Les observations et propositions peuvent aussi être adressées par courrier au siège de l'enquête : Madame la commissaire enquêteur - le 108 -108 allée François Mitterrand- CS50589 - ROUEN CEDEX - ou par courriel à la Métropole : [enquetepubliquePPAC@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:enquetepubliquePPAC@metropole-rouen-normandie.fr)

Les observations devront être adressées au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique à savoir le 17 février 2020 à 18h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés aux mairies sièges de l'enquête à la Métropole et publiés sur le site internet de la Métropole, afin d'y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Bureau Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation du transfert d'office.